

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 23 mars 2022

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoir :**0**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

15 Mars 2022

Délibération n°**2022.03.10****L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois mars**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Alain MARTIN, Josiane GIRAUD, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Annie MANGIARACINA, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Didier ROUCOUSE, Michel MONDON, Sylvie DELAIGUE, Éric DUBOUCHET, Jean-Paul AULAGNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Christian BONNEFOY, Pascal MEILLER, Pierre LIOGIER.

Absents : Éric GROS, Thierry ASTIER, Calogero GIUNTA, Dominique FREYSSENET, Jean-Paul CELLE, Fabien BONNISSOL, Karine LARDON, Anthony MOUNIER, Justine ROUX, Thierry BENEVENT, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL, Alain FOURNIER, Evelyne BAYER.

Convention de répartition des frais d'étude pour la mutualisation du traitement

L'étude menée par le bureau d'étude ELCIMAI, dans le cadre de la création d'un syndicat de traitement des déchets par élargissement du SYMPTTOM présente à ce jour un coût total de 38 280,00 € (hors avenants).

Une convention a été établie afin de répartir les dépenses engagées par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, entre les 7 collectivités concernées par l'étude (La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le SICTOM des Monts du Forez, le SICTOM Emblavez-Meygal, le SICTOM Entre Monts et Vallées, le SICTOM Velay-Pilat et le SYMPTTOM).

La répartition des dépenses sera calculée au prorata de la population de chaque collectivité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation aux frais d'étude pour la mutualisation du traitement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles (avenants compris) à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM
17, RUE du Général de Chabron
48120 MONSIEUR SUR LOIRE
TEL: 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET